

CONTRAT DE PENSION CANINE

ENTRE :

PENSION CANINE DES DERNIERS CENTURIIONS, SIRET n°753 298 132 00014, représentée par Madame ROBIC Sylvie 1276 route de Montégut, 40190 Arthez d'Armagnac
☎ 09 80 65 24 54 ou 06 27 00 39 36 email : robic.sylvie@free.fr site internet : www.ddshop.fr

ET :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Email :	Téléphone :
Personne à prévenir en cas d'urgence :	

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE :

Nom du chien :	Race ou type (1) :
Identifié n° :	Sexe : Femelle / Mâle
Né(e) le :	Stérilisé(e) : Oui / Non
Poids :	Date des dernières chaleurs :

(1) Les chiens catégorisés ou reconnus dangereux ne sont pas acceptés sauf permis de détention et rencontre impérative avec l'animal avant réservation. La pension se réserve le droit de le refuser

DUREE DU SEJOUR : Toute journée entamée est due. Horaires d'accueil sur RDV du Lundi au samedi (9h-12h à 14h-17h) Fermé le dimanche et jours fériés (Sauf exception en accord avec la Pension)

Jour d'arrivée : Horaire :
Jour de départ : Horaire :

Prestations de bases	TARIF	Quantité	TOTAL
1 chien/ box simple	14€/j Jour (s) xbox(es)	
2 chiens /box simple	25 €/j Jour (s) xbox(es)	
2 chiens dans le même box (sauf mésentente)	23€/j Jour (s) xbox(es)	
3 chiens et + /et séjour >à 30 jours	11€/j Jour (s) xchien (s)	
1 chien dans chambre confort (petit chien uniquement) *	16€/j Jour (s) xbox(es)	
2 chiens dans chambre confort (petit chien uniquement) *	28 €/j Jour (s) xbox(es)	

- *Comprend également les balades*

Prestations complémentaires	TARIF	Quantité	TOTAL
Alimentation croquettes (PROPLAN)	1€/j Jour (s) xchien (s)	
Administration de médicaments (2)	1€/j Jour (s) xchien (s)	
Hygiène: nettoyage oreilles, yeux, ...	1€/j Jour (s) xchien (s)	
Traitement antiparasitaire externe (à la demande ou en cas d'oubli par le propriétaire)	10€		
Vaccination (si pas à jour)		Frais vétérinaire	
Option toilettage 5€ + tarif toiletteuse professionnelle à domicile			
Option bain 5€ petit chien, 15€ moyen chien, 20 € grand chien			

(2) A la condition express de fournir l'ordonnance de votre vétérinaire traitant. A défaut, aucun traitement ne pourra être administré par nos soins

Frais supplémentaires	TARIF	Quantité	TOTAL
Jours supplémentaires non prévus à l'arrivée de l'animal	15€/j Jour (s) xbox(es)	
Juillet, Août, décembre, jours fériés et dimanche (départ ou arrivée)	1€/j Jour (s) xchien (s)	
Retard sans prévenance	10€		
Frais vétérinaire + 20 € (forfait temps, frais de route, administration de traitement, surveillance régulière)			

TOTAL DU SEJOUR ESTIME	
-------------------------------	--

Déduction des arrhes (*) versés le.....	
--	--

Remise de 5% pour séjour > 15 jours, remise de 15% pour chien venant à la pension avant 2018, remise de 20% pour propriétaire de chiens provenant de notre élevage	
--	--

TOTAL DU SEJOUR	
------------------------	--

(*) Pour confirmer votre réservation, nous vous demandons de joindre à ce contrat des arrhes équivalentes à 30% du montant du séjour de votre chien. Le solde étant à régler le jour de l'arrivée de votre animal.

En cas d'annulation, les arrhes resteront acquises.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par la Pension des Derniers Centurions ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à Arthez d'Armagnac, le

Signature du ou des maîtres

Signature du responsable de la pension

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES

Avant de signer le contrat de pension, nous vous proposons de venir avec votre compagnon visiter la pension.



Article 1 : Identification et vaccination

Ne sont admis que les chiens identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins d'un an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose (CHPL) et la toux de chenil (Pneumodog ou Nobivack KC par voie intra nasale). La vaccination contre la rage vous est vivement conseillée mais pas obligatoire. Le passeport pour animaux de compagnie et les papiers d'identification devront être en notre possession durant le séjour.

Dans les cas suivants, la responsabilité de la pension ne pourra pas être engagée en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal et ce qui suit :

- Vaccination demandée pas à jour ou absente
- Vaccination toux de chenil pas à jour ou absente
- Pas d'identification
- Identification non lisible
- Papiers d'identification pas à jour
- Absence du carnet de vaccination ou passeport ou papier d'identification



Article 2 : Conditions de refus et d'acceptation de l'animal

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des grilles des parcs extérieurs, donc en **cas de fuite** la responsabilité de la pension ne peut pas être engagée. Les femelles peuvent être acceptées si elles sont en chaleurs (selon les disponibilités des places), un supplément peut être demandé, les propriétaires de chiennes non stérilisées doivent stipuler la **date des dernières chaleurs** le jour de l'entrée en pension de celles-ci.

Les animaux doivent avoir eu un **déparasitage interne** (vermifuge) et **externe** (puces et tiques) avant l'entrée en pension. Si l'animal a des parasites après le séjour en pension, c'est que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'a pas été efficace, donc la pension dégage toutes responsabilités. Il est recommandé de vermifuger l'animal 15 jours après le séjour. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.



Article 3 : Objets personnels

Nous acceptons les **objets personnels** (jouets, tapis, corbeilles, caisses de transports,...) mais nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués de votre nom de manière indélébile.



Article 4 : Maladie et accidents

Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problème caractériel ou traitements vétérinaires propre à son animal.

En cas de maladie, accident ou blessure de votre animal survenant pendant la durée du séjour dans notre établissement, le propriétaire nous donne le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la *Clinique Vétérinaire de la Pension* **ou** par le vétérinaire précisé par le propriétaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

L'hygiène et la désinfection des bâtiments étant assurés quotidiennement, la pension décline toutes responsabilités en cas de maladie.

Dans les cas suivants : torsion d'estomac, crise cardiaque, stress consécutif à l'éloignement, maladies liées à un état physiologique déficient, etc... la pension ne peut être tenue pour responsable du décès ou du mauvais état de l'animal.

Seuls les chiens d'une même famille peuvent occuper un même box. Aucune responsabilité ne peut être retenue contre la Pension canine des Derniers Centurions en cas de mésentente et de conflits entre les chiens et ne peut dans ce cas être tenue pour responsable. Le choix est proposé au client de faire occuper le même box ou 2 boxes séparés.

Le propriétaire de l'animal doit être couvert en responsabilité civile pour ce dernier, reste responsable de tous les dommages éventuels causés durant le séjour en pension.



Article 5 : Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, ceci à votre charge. Les animaux âgés de plus de 6 ans pour les chiens de grandes races ou de plus de 12 ans pour les chiens de petites et moyennes races ne seront pas autopsiés sauf demande express du déposant.



Article 6 : Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser La Pension canine des Derniers Centurions. A défaut, **15 jours** après la date d'expiration du contrat, l'animal sera considéré comme abandonné. Un huissier sera missionné pour remettre au propriétaire une sommation de payer et une sommation de récupérer l'animal sous 48h. Si le propriétaire n'intervient pas dans le délai octroyé, un référé sera déposé au tribunal de Mont de Marsan pour obtenir l'autorisation de confier à une **société ou association de protection animal** et une condamnation à payer la somme due pour le séjour de pension et tous les suppléments liés aux frais de procédures seront à la charge du propriétaire.



Article 7 : Tarifs et Facturation

Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après encaissement des arrhes de 30 % du montant estimé TTC. Cette somme sera acquise en cas de désistement ou de

non respect de cette dernière. Le contrat signé devra être remis avec les arrhes pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé est dû et ce, même si le propriétaire reprend son animal de manière anticipée. Le solde de la pension est à régler lors de l'entrée dans les lieux de l'animal. Pour toute annulation de séjour le prix de réservation restera acquis à la pension.

Le prix journalier comprend l'hébergement. Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quel que soit l'heure d'entrée ou de sortie de l'animal. Il est rappelé que les frais médicaux ou de chirurgie sont à la charge du propriétaire de l'animal. Si la date de départ n'a pas pu être fixée de manière certaine, une facture sera envoyée tous les 15 jours et la somme due devra être versée sous 7 jours.

-----→La pension de Juillet et Août, possibilité de paiement échelonné à partir de Janvier.

Pour les arrivées comme les sorties et les visites, nous ne travaillons que sur rendez-vous durant ces créneaux horaires :

Lundi au samedi sur RDV (9h-12h à 14h-17h) Fermé le dimanche et jours fériés (Sauf exception en accord avec la Pension)

Fiche récapitulative des conditions d'intégration de la pension Des derniers centurions



Pour que la réservation soit enregistrée vous devez :

- Avoir réservé votre séjour en renvoyant le contrat de pension signé et paraphé avec le chèque des arrhes d'une valeur de 30% du séjour réservé à l'ordre de pension des derniers centurions

Seul le contrat de pension signé par les 2 parties fait office de réservation ou le bon de réservation pour les habitués de la pension. Les mails ou contact téléphonique ne constituent en rien un engagement des 2 parties sur une éventuelle réservation.

- Avoir informés la pension de tout changement concernant l'état de votre chien avant son séjour.



Nous devons pouvoir identifier l'animal et à ce titre disposer de :

- Sa carte d'identification complète au format A4 (document de traçabilité I-CAD de l'identification électronique ou du tatouage)



Pour assurer un séjour dans de bonne conditions sanitaires pour tous les pensionnaires ceux-ci devons :

- Être accompagné de leur son carnet de santé qui restera à la pension durant le séjour
- Être vermifugé maximum 1 mois avant son entrée (posséder un justificatif)
- Avoir reçu une administration d'antiparasitaire externe (pipette) au maximum 15 jours avant son entrée, interne (comprimé) ou venir avec sa pipette.
 - Être à jour de ses vaccins C H P P L (minimum 15 jours avant maximum 1 an)
 - Être vacciné intra nasal pour la Toux de Chenil (Pneumodog ou Nobivack)
 - Le vaccin contre la rage est recommandé mais non obligatoire



BON DE RESERVATION

Nom de l'animal :.....

Nom du propriétaire :N° TEL

Séjour : du..... au Mode règlement :.....

Montant des arrhes:€ date :.....

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de la pension des derniers centurions

Aidez-nous à connaître votre animal pour mieux le comprendre et le satisfaire

Nom de l'animal : N° d'identification :
Nom du Propriétaire :



Habitudes de logement et sorties :

Chez vous, votre chien vit : A l'intérieur / à l'extérieur
En appartement / maison Avec Jardin ou cour / Sans jardin

Votre chien rentre t il à la maison : Oui/Non

Votre chien dort : Sur le sol / sur un tapis / sur le canapé / dans une niche
/ dans une corbeille



Alimentation :

Votre chien mange : Croquettes sèches / Boîtes / Ration ménagère

Fraction des repas : 1 X/ jour 2X / jour 3 X / jour / à volonté

A quel moment de la journée : Matin / Midi / Soir

Votre chien lors du repas ou après : Grogne / Se laisse manipuler

Il mange : Rapidement / Lentement / Très rapidement

Votre chien mange-t-il bien lorsqu'il n'est pas à la maison : Oui / Non / Ne sais pas



Comportement et tempérament :

Votre chien est il : Sédentaire / Actif / Très actif

Est il fugueur : Oui / Non

De quelle manière : Grimpe au grillage / passe sous la clôture / Ouvre les portes / Force le passage

Est il mordeur : Oui / Non Si oui dans quelle circonstance a-t-il mordu :

Est il dominant avec ses congénères : Oui / Non

En présence d'autres chiens votre chien a une attitude : Dominante / de jeu / indifférente / soumise

Est il sociable/ affectueux avec les humains à l'extérieur de chez lui: Oui / Non

Niveau d'éducation : Inexistant / général / élevé
Ordre d'opposition (stop, non,...) :.....
Ordre de rappel (au pied, viens ici,..):



Santé :

Votre chien a-t-il des problèmes de santé en particuliers : Oui / Non

Si oui, lesquels :

.....
.....

Actuellement suit-il un traitement : Oui / Non

Si oui lequel :.....

.....

Allergies connues :.....

Chirurgie récente :.....

Coordonnées du vétérinaire qui suit habituellement votre chien :.....

.....

Vétérinaire traitant :

En cas de nécessité, souhaitez-vous que nous nous rendions chez votre vétérinaire ?

OUI / NON

Votre chien a-t-il ou a-t-il régulièrement : Vomissements : Oui / Non

Boiterie : Oui / Non

Selles : normales molles diarrhées sang

Toux : Oui / Non

Pelage : normal anormal (détail :))

Puces / tiques / poux/ pellicules : Oui / Non

Oreilles : Propres présence de sécrétions à traiter

Plaies ou masses : Oui / Non



Autres précisions complémentaires ;

Merci de cocher si réponse positive :

J'ai peur des orages

J'aime jouer à la balle

J'aime vocaliser

Je grimpe au grillage

J'aime creuser des trous sous la clôture

Je protège ma nourriture ou mes jouets

Je suis anxieux ou stressé

Je suis timide avec les étrangers

Je saute haut

Je mange des choses interdites (couvertures, cailloux, etc)

J'ouvre les portes